

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	16 juillet 2020	Séance du : 22 juillet 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 22 juillet, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Présents : 40		
Absents : -		
Représentés : 5		

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents :

Objet : SICTOM de la région de Pézenas – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que conformément aux dispositions de l'article L 5214-21 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la commune de FONTES à la Communauté de communes du Clermontais a eu pour conséquence, à compter du 31 décembre 2002, la substitution de la Communauté de communes à la commune de FONTES au sein du syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (SICTOM) de la région de PEZENAS, la compétence collecte et traitement des ordures ménagères étant commune aux deux groupements.

Suite aux élections municipales des mois de mars et juin derniers, l'organe délibérant du SICTOM de la région de Pézenas doit être intégralement renouvelé.

Dès lors il appartient au Conseil communautaire de la Communauté de communes, nouvellement constitué de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de ses propres représentants au sein de ce syndicat.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à siéger au sein du comité syndical se répartit comme suit :

2 représentants titulaires,
1 représentant suppléant.

L'élection de ces représentants se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil communautaire, Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection des 2 représentants titulaires et du représentant suppléant dans les conditions précitées.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes

Représentants titulaires :

- Monsieur Olivier BRUN,
- Madame Isabelle SILHOL

Représentant suppléant :

- Monsieur Christian RIGAUD,

et demande aux conseillers qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur le Président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le Président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Pour l'ensemble des candidats titulaires et suppléant, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 27

En conséquence sont proclamés **représentants** au sein du SICTOM :

Représentants titulaires :

- Monsieur Olivier BRUN avec 43 voix,
- Madame Isabelle SILHOL avec 43 voix.

Représentant suppléant :

- Monsieur Christian RIGAUD avec 43 voix.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais

Claude REVEL.

